

Nouvelles du dossier du rehaussement

Bonjour chère, cher collègue,

Voici quelques nouvelles dans le dossier du rehaussement salarial.

Contacts ministériels

Tout d’abord, mentionnons que nous avons, comme prévu, rencontré le directeur national de la santé mentale, M. André Delorme à la fin février. La rencontre a été courtoise et nous avons en tête de faire valoir la contribution des psychologues et d’entendre les préoccupations de M. Delorme quant à l’implication des psychologues au plan d’action en santé mentale. M. Delorme s’est montré bien informé du rôle des psychologues. Il n’a toutefois pas la main sur les cordons de la bourse et nous avons compris que la santé mentale est souvent le parent pauvre du secteur de la santé. Nous continuerons d’entretenir des liens, afin de faire valoir notamment la contribution des psychologues à la santé publique.

Nous avons également communiqué avec le ministre Bolduc, afin de lui rappeler la réalité de la pénurie des psychologues dans le réseau public et les impacts pour la population. Du côté du sous-ministre au personnel réseau et ministériel, M. Delamarre, nous avons appris qu’il a quitté son poste. C’est madame Edith Lapointe qui le remplace et nous avons poursuivi avec elle les contacts entrepris avec M. Delamarre. Nous avons rappelé le problème majeur du manque de ressources chez les psychologues et des impacts pour l’accessibilité aux services.

Dossier de l’équité salariale

Nous venons tout juste de recevoir une bonne quantité de documents de la part du Conseil du trésor, suite à la demande des avocats des deux psychologues qui font appel devant la Commission des relations de travail. Ces documents sont actuellement examinés, afin de vérifier si nous avons bel et bien reçu les informations demandées. Les avocats évalueront ensuite l’ampleur de la démarche à poursuivre. Nous vous remercions pour vos contributions qui totalisent maintenant 13 525 \$. Il nous faut poursuivre nos efforts de ce côté, car les coûts des avocats et experts seront facilement de deux à trois fois supérieurs à la somme amassée à date. Vous pouvez contribuer en [cliquant ici](#). Nous en profitons encore une fois pour remercier les deux psychologues impliquées dans la démarche et dont les actions profiteront à l’ensemble de la profession.

Les syndicats et le maintien de l’équité salariale

Nous maintenons les liens avec les centrales syndicales APTS et CSN. La réponse des psychologues a été très généreuse suite à l’affichage de janvier dernier concernant le maintien de l’équité salariale. Nous tenons à vous en remercier. Une déception nous attendait toutefois à la mi-avril : un léger recul sur la mince hausse promise, passant de 5.49% à 5.29%. Mais ce sont tous les titres d’emploi qui ont reculé. L’explication du Conseil du trésor serait à l’effet qu’une catégorie d’emplois professionnels aurait été retirée des comparateurs masculins, ce qui a eu pour conséquence d’abaisser la courbe salariale des emplois à prédominance masculine et donc les taux de référence de certains rangements. Donc rien qui ne soit « personnel » aux psychologues.

Voici en bref les dernières nouvelles en lien avec **les plaintes de maintien** déposées en 2008. Une première rencontre de conciliation a eu lieu en avril entre la CSN et le conciliateur nommé par la Commission de l'équité salariale; il s'agissait d'une première rencontre de prise de contact. Par la suite, ce dernier a fait des approches avec le Conseil du trésor pour planifier le début des travaux. Des dates de rencontres ont déjà été convenues avec le Conseil du trésor et le conciliateur. Le travail va être assez intensif sur une période de 5-6 semaines. Il semble que ce soit déjà une très bonne nouvelle d'avoir toutes ces dates de rencontres en présence du Conseil du trésor; il s'agirait de quelque chose d'exceptionnel! L'APTS quant à elle a eu une première rencontre en mars et en aura une autre sous peu.

Les coûts socio-économiques de la pénurie de psychologues

Le réseau n'a vraiment pas les moyens de se passer des psychologues. L'association s'emploie actuellement à mesurer et documenter les énormes coûts socio-économiques entraînés par la pénurie des psychologues. Sur la base de l'étude suisse (Zimmerman) nous estimons que chaque client vu par un psychologue fait économiser plusieurs milliers de dollars à la société québécoise, ceci une fois son salaire payé. Par contre, la pénurie de psychologues entraîne des dépenses supplémentaires : aggravation des problèmes psychologiques entraînant des épisodes de soin plus lourds et coûteux, engorgement des urgences et cliniques médicales pour des problèmes de santé mentale qui pourraient être traités par les psychologues, impact de détérioration de la santé physique entraînant des services médicaux supplémentaires et hausse des coûts de traitement pharmacologique. Et s'il faut parler des coûts sociaux, mentionnons les pertes financières colossales au niveau de la société, reliées au nombre d'heures de travail perdues pour des problèmes de santé mentale. Et pour les décideurs qui auraient encore une fibre humaine, parlons des pertes au plan humain : des gens souffrants, privés de services et les impacts sur la famille, les enfants, les proches.

Sondage à venir sur les conditions de travail

Nous avons finalisé un sondage sur les causes de la pénurie de psychologues dans le réseau public, selon le point de vue des psychologues. Vous recevrez le lien pour y accéder d'ici quelques jours. Nous comptons sur votre collaboration pour nous aider à documenter nos arguments concernant cette partie de l'explication de l'exode des psychologues du réseau public.

Approche APQ

Nous tenons à rappeler aux psychologues du secteur public la logique derrière les actions de l'APQ. Les hausses salariales qui sont demandées sont importantes et il serait illusoire d'escompter les obtenir d'un seul coup par une quelconque action d'éclat. La réaction récente du gouvernement face aux procureurs de la Couronne en est un exemple parfait. Et ceux-ci étaient pourtant nettement mieux positionnés que nous pouvons l'être, jouissant d'un excellent rapport de force et étaient très certainement habilités au niveau légal.

Ces événements nous confirment que les orientations de nos conseillers politiques sont pertinentes. Une hausse substantielle ne pourra s'obtenir que par étapes et par différents angles. Et la stratégie pour y parvenir consiste à faire connaître la valeur sociale et économique de notre acte professionnel. C'est donc la perspective qui oriente l'ensemble de nos actions. Il faut concevoir toute cette opération non pas comme un sprint mais un marathon. Ce qui nous apparaît davantage porteur d'espoir en ce difficile contexte de déficit budgétaire.

Charles Roy, Président

Pascale Doucet, Responsable du Comité du rehaussement salarial